



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 2'988'000.- TTC dont CHF 2'473'000.- d'investissement net à la charge de la Ville pour le réaménagement du parc des Crêtets

du 29 janvier 2025

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Lors de la tempête survenue le 24 juillet 2023, les parcs Gallet et des Crêtets ont été lourdement endommagés, en particulier en ce qui concerne leur patrimoine arboré. Les spécialistes des services estiment qu'environ 80% des arbres présents dans ces parcs ont été abattus ou cassés. Les grands individus ont quasi tous été impactés plus ou moins durement par la tempête. Retrouver la canopée et la présence végétale d'avant sera long. En effet, à ce stade, une intervention lourde est indispensable pour "réparer" et "réaménager" ces parcs.

En traversant le parc des Crêtets, la tempête a également détruit ou endommagé plusieurs éléments bâtis comme le kiosque de repos situé au sud-est du parc, les revêtements de chemins et les candélabres. Par chance, le pavillon de musique n'a subi que peu de dégâts. Dans un esprit de résilience et désireux de tirer parti de cet événement dramatique, le Conseil communal et les services communaux concernés ont mené une véritable réflexion sur les deux parcs, en vue de leur réaménagement.

Les autorités se doivent de repenser ces espaces chers aux habitantes et habitants et témoins importants de l'histoire de la ville. Le réaménagement du parc des Crêtets peut se faire sans attendre, alors que le travail pour le

parc Gallet doit être coordonné avec d'autres éléments, comme le projet de rénovation de la patinoire et l'agrandissement de la place de jeux.

Avant même la tempête, les parcs des Crêtets et Gallet, faisaient l'objet de réflexions sur leur réaménagement. Les dégâts causés par la tempête doivent désormais être perçus comme une opportunité unique de leur offrir une nouvelle existence, en accord avec les pratiques de gestion actuelles, la préservation du patrimoine et les enjeux environnementaux. Il est essentiel de s'appuyer sur leur riche passé historique et leur substance pour guider ce réaménagement.

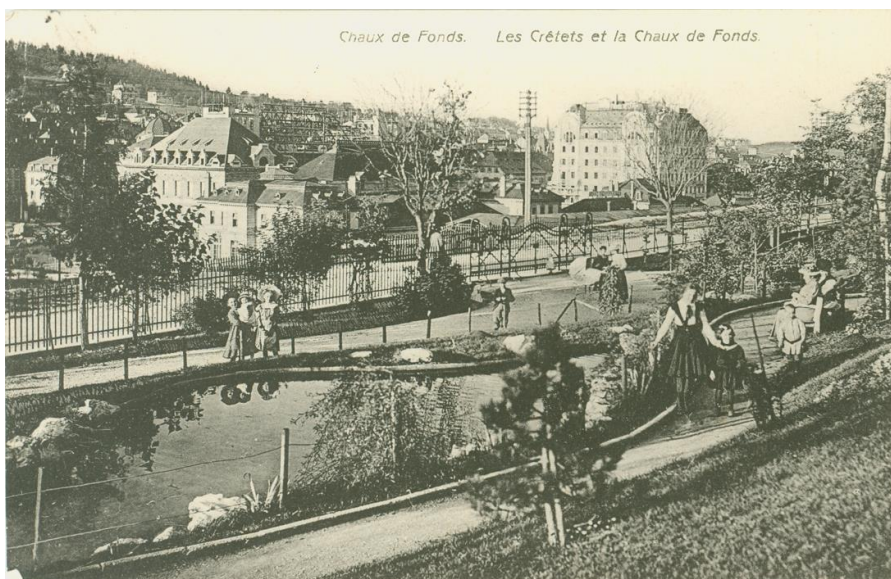
Historique du parc des Crêtets

D'inspiration Art nouveau, expression du style "rocaille" tel qu'il se développe à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, le parc des Crêtets est typique de la Belle Époque. Il est aménagé entre 1904 et 1906 par la Ville sous la houlette de Charles Mattern, jardinier, également concepteur du Bois du Petit-Château. Son implantation suit le développement de la cité au sud de la ligne de chemin de fer, dans un quartier en plein essor depuis la construction d'un pont (ancêtre de l'actuel Grand-Pont), puis d'une passerelle (aujourd'hui disparue), le reliant plus directement au cœur de la ville. Situé sur un terrain de presque deux hectares fortement pentu et exposé au nord, ce parc est, dès sa création, très arborisé et structuré par un réseau de chemins, édicules et escaliers.



Carte postale des collections du Musée d'histoire

Le parc des Crêtets témoigne du riche passé de La Chaux-de-Fonds et illustre les aménagements paysagers typiques du début du XX^e siècle. Réalisé dans un style « rocaille », il intègre les éléments de l'architecture des parcs de l'époque inspirés des jardins à l'anglaise : promenades sinueuses, rocailles, grottes, cascades et plans d'eau lui donnent une apparence pittoresque. Deux pavillons sont offerts à la Ville par la Société d'embellissement. Un pavillon de musique accueille concerts et événements culturels et un kiosque de repos, plus petit, donne au parc une fonction de délasserement. Les images d'archives issues des collections de la Bibliothèque de la Ville ou du Musée d'histoire en témoignent. L'ensemble est complété par des WC publics (vespasiennes) dont le toit tuilé sur charpente en formes courbes, aujourd'hui disparu, est également d'inspiration Art nouveau.



Carte postale des collections du Musée d'histoire

Lors de la création du parc, le mobilier, tel que les barrières, garde-corps et bancs, est réalisé dans un style rocaille en harmonie avec l'esthétique naturelle du parc.

Sur le plan botanique, le parc est planté d'essences locales prélevées dans les environs, disposées avec parcimonie afin de préserver les vues sur les quartiers nord de La Chaux-de-Fonds, tout en permettant au soleil de réchauffer les promeneur-se-s.



Carte postale des collections du Musée d'histoire

L'ensemble du parc des Crêtets constitue un témoignage de la modernité de La Chaux-de-Fonds au tournant du siècle et de la volonté d'amener de la nature dans une ville dont le plan Junod ne prévoyait, outre les jardins privés, aucun espace vert commun.

Le parc des Crêtets possède une valeur patrimoniale importante. Le site fait partie du périmètre environnant XII à l'ISOS¹ avec un objectif de sauvegarde "a". Le pavillon de musique (ensemble et abords) est mis sous protection cantonale depuis 1999. Le pavillon de repos a obtenu la note 1 au recensement du Plan de Site. Le parc des Crêtets ainsi que le parc Gallet sont également recensés par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) dans la liste des parcs et jardins historiques suisses.

¹ Inventaire fédéral des sites construits en Suisse.



Carte postale des collections du Musée d'histoire

L'évidence et la reconnaissance de la substance historique et patrimoniale du parc des Crêtets ont guidé les réflexions quant à son réaménagement.

Le réaménagement du parc des Crêtets

Programme et cahier des charges

Le projet de réaménagement a été pensé dans le respect du caractère original du parc. Un comité de pilotage (COPIL), composé de plusieurs services communaux, dont le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME), le service des espaces publics (SEP) et le service des bâtiments et du logement (SBL), a été mis en place pour penser et accompagner le réaménagement des parcs des Crêtets et Gallet, ainsi que pour élaborer un cahier des charges. Ce dernier (en annexe) a été soumis à la commission de réarborisation des espaces publics et à la commission d'urbanisme ainsi qu'au Conseil Communal, qui l'ont approuvé.

a) Cahier des charges des parcs des Crêtets et Gallet

1. **Objectif** : Restaurer et moderniser les parcs des Crêtets et Gallet après la tempête de 2023, tout en préservant leur valeur historique et écologique.
2. **Identité** :
 - **Crêtets** : Style 1900 « rocaille », historique.
 - **Gallet** : Forêt en ville, familial et ludique, présence d'œuvres d'art.
3. **Arborisation** : Replanter des arbres adaptés au climat futur, renforcer la biodiversité et créer des refuges pour la faune.
4. **Cheminements** : Améliorer et hiérarchiser les chemins, en privilégiant des matériaux durables et perméables sur les chemins secondaires.
5. **Mobilier et éclairage** : Rénover le mobilier et mettre en place un éclairage doux pour réduire la pollution lumineuse.
6. **Aires de jeux** : Maintenir et étendre les aires de jeux, avec des équipements accessibles pour enfants en situation de handicap.
7. **Œuvres d'art** : Préserver les œuvres et penser de nouveaux projets artistiques.
8. **Mobilités** : Prévoir une liaison avec les rues environnantes pour faciliter la mobilité douce et sécuriser les accès aux parcs.

b) Phasage

Le parc des Crêtets a été choisi pour débiter les études de réaménagement en raison de la complexité de sa topographie, de la richesse de son patrimoine paysager historique, ainsi que de la diversité de ses chemins et aménagements (*édicule, ruisseaux, sentiers, etc.*). Le parc Gallet sera traité dès que les études préliminaires du parc des Crêtets seront achevées et il devra être coordonné avec d'autres éléments, comme le projet de rénovation de la patinoire et l'agrandissement de la place de jeux. Précisons ici que les améliorations prévues, à l'exception de la place de jeux, seront principalement axées sur la replantation d'arbres, avec des travaux de génie civile limités dans une volonté de préserver l'authenticité et le caractère naturel du parc Gallet.

c) Projet de réaménagement (plan d'avant-projet annexé)

Concept paysager

Le réaménagement du parc des Crêtets représente un projet ambitieux qui s'inscrit dans une volonté de renouveau après les dégâts causés par la tempête du 24 juillet. Ce projet, loin de se limiter à une simple réparation, entend redonner au parc son éclat historique tout en répondant aux besoins contemporains. Les axes principaux de ce réaménagement se fondent sur un équilibre respectueux entre la préservation du patrimoine, la promotion de la biodiversité et l'intégration d'aménagements devant répondre aux préoccupations actuelles des utilisateur-trice-s de parcs urbains.

1. Axes thématiques d'aménagement

Le parc des Crêtets s'organisera en trois espaces, chacun avec des caractéristiques spécifiques, mais dans une cohérence globale d'aménagement :

- **Zone de fraîcheur** : Située à l'est du parc, cette zone sera marquée par des espaces ombragés et frais, propices à la détente. Des arbres de haute futaie, un ruisseau et son biotope contribueront à créer un environnement rafraîchissant et naturel.
- **Axe central** : Il offrira une vue dégagée sur la ville et ses quartiers nord. Il comportera également des places et des espaces dédiés aux spectacles et manifestations. Des belvédères seront aménagés le long de cet axe, mettant en valeur la beauté du paysage urbain et de la nature environnante.
- **Zone de lumière** : Située à l'ouest, cette zone arborisée mais plus ouverte sera caractérisée par des pelouses ensoleillées, des espaces de jeux et des replats pour accueillir les familles et les événements sociaux. L'objectif est de conserver un équilibre entre ombre et lumière, essentiel pour la biodiversité et le confort des usager-ère-s.

2. Végétalisation et environnement

La replantation des arbres sera un élément clé du projet, prenant en compte les défis climatiques à venir. Si les essences locales, adaptées au contexte, demeurent prioritaires, des espèces européennes et plus lointaines seront également intégrées pour diversifier la palette végétale et renforcer la résilience du parc face aux changements climatiques.

L'aménagement des nouvelles infrastructures respectera les enjeux environnementaux, avec notamment un éclairage parcimonieux qui minimisera la pollution lumineuse tout en préservant la faune nocturne. Des systèmes de gestion durable de l'eau, principalement basés sur l'utilisation de l'eau de pluie, seront également mis en place pour entretenir les zones humides du parc.

Enfin, des espaces naturels à gestion différenciée seront créés pour favoriser la biodiversité, notamment à travers une zone humide longeant le ruisseau historique, assurant ainsi le maintien de la trame verte et bleue du parc.

3. Jeux d'eau

L'eau occupera un rôle essentiel dans l'aménagement du parc des Crêtets, à la fois en tant qu'élément décoratif, fonctionnel et écologique. Elle contribuera à créer une atmosphère apaisante et rafraîchissante, tout en jouant un rôle clé dans la préservation de la biodiversité et de l'écosystème local. Une attention particulière sera portée à la sécurité de ces espaces aquatiques afin d'en limiter les risques.

La grotte et le ruisseau : Élément patrimonial majeur, représentant l'esprit pittoresque des aménagements paysagers de la Belle Époque, la grotte sera reliée au ruisseau historique qui serpente à travers le parc et l'alimentera par son trop-plein. Ce ruisseau sera conservé dans le cadre du projet de réaménagement, renforçant ainsi le caractère naturel du site. Il alimentera les zones humides créées autour de celui-ci qui joueront un rôle fondamental dans le maintien de la trame verte et bleue du parc. Ces zones offriront des refuges à la faune locale et contribueront à la régulation naturelle des eaux pluviales.

La cascade basse : Le parcours de l'eau à travers le parc aboutira à un bassin agrémenté d'une cascade s'écoulant depuis le parvis du pavillon de musique. En plus d'être un point d'attraction visuel, la cascade créera une ambiance sonore apaisante, renforçant ainsi l'immersion dans la nature.

Fonction écologique : L'eau ne se limitera pas à un rôle esthétique, elle sera au cœur de la gestion durable du parc. Le système d'alimentation du ruisseau reposera principalement sur l'eau de pluie, qui sera collectée et redirigée vers les zones humides du parc. Ce système permettra de réduire l'impact environnemental, de préserver

cette ressource essentielle et de créer des microclimats favorables à la biodiversité.

4. Cheminements, places et accessibilité

Le réseau de cheminements sera rénové, simplifié et hiérarchisé pour favoriser une meilleure circulation, tout en respectant le caractère patrimonial du parc. Cette optimisation inclura une gestion différenciée de l'entretien et du déneigement entre les axes principaux et secondaires, réduisant ainsi les moyens nécessaires. Pour les matériaux, les chemins principaux déneigés seront en pavés scellés, les chemins secondaires en pavés sur sable ou en sols stabilisés renforcés (dans les zones planes). Le projet entend poursuivre ainsi la dynamique en cours de perméabilisation et de débitumage des sols dès que cela s'avère possible. Ces traitements différenciés garantiront non seulement une gestion optimale des eaux de pluie, mais aussi une accessibilité renforcée pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite.

Des places et des belvédères seront aménagés le long de l'axe central du parc pour accueillir le public et les manifestations. Actuellement en légère pente, ces espaces seront nivelés et revêtus de pavés scellés. Le belvédère, situé au niveau de la rue des Crêtets, servira de point d'accueil et d'entrée principale supérieure du parc et annoncera la future liaison vers le parc Gallet.

5. Infrastructures et mobilier

Pour soutenir les places et belvédères mis à plat, des murs de soutènement seront construits. La rocaille située à l'arrière du pavillon de musique sera rénovée et mise en valeur. Des gradins y seront aménagés pour créer un théâtre de verdure destiné aux spectateur·trice·s lors des manifestations.

Le kiosque de repos, dont des éléments de ferronnerie ont pu être sauvés après la tempête, et le pavillon de musique seront respectivement rétablis et restaurés pour préserver leur valeur patrimoniale. Les barrières et garde-corps des belvédères et de l'esplanade seront rétablis afin de leur donner un aspect qui rappelle leur substance d'origine tout en marquant l'intervention contemporaine, dans le respect des normes de sécurité actuelles.

Des bancs seront installés sur les belvédères et le long des chemins pour que les promeneur-se-s profitent des vues retrouvées sur la ville. Un éclairage discret préservera la trame noire, essentielle à la faune nocturne, tout en garantissant la sécurité des visiteur-se-s grâce à un balisage lumineux adaptatif. Le détail de ces aménagements sera finalisé dans le cadre du projet définitif.

Deux bornes fontaines d'eau potable seront installées aux points clés. Au pavillon de musique, deux bornes électriques seront à disposition des organisateur-trice-s de manifestations.

La place de jeux, à l'ouest, sera agrandie dans une forme ovoïde, plus conforme aux géométries du parc. Une signalétique discrète guidera les visiteur-se-s. Des panneaux didactiques sur l'histoire du parc, un sentier naturaliste avec des plaques botaniques ainsi que des explicatifs sur les différents biotopes seront installés. Enfin, une table de lecture du paysage sera placée au belvédère supérieur pour décrire le panorama sur les quartiers nord et le grand paysage.

6. Le réseau d'éclairage

Avant la tempête, il y avait environ 30 candélabres de type Belle Époque, sur le réseau urbain, sans programmation fine possible, en d'autres termes l'éclairage était soit allumé, soit éteint. Cette rigidité d'usage est devenue problématique, car depuis plusieurs années, la question de la pollution lumineuse et de l'économie d'énergie est au cœur des réflexions des villes suisses. En ville de La Chaux-de-Fonds, depuis l'hiver 2022, l'éclairage nocturne est éteint selon des horaires définis par le Conseil communal. Cela étant, des demandes pour maintenir certains axes allumés ou pour illuminer certaines parties de l'espace public lorsque cela est nécessaire sont régulièrement déposées.

Les conséquences de la tempête et le réaménagement complet du parc des Crêtets donne l'opportunité à la ville de changer de système pour l'éclairage du parc, tout en maintenant les mêmes modèles. La tempête a endommagé plus d'une dizaine de points lumineux, que cela soit au niveau du mât ou du luminaire. Sans parler de la problématique du réseau filaire qui a sans doute été également impacté. Ainsi le réaménagement du parc ira de pair avec une refonte du réseau d'éclairage public.

Afin de limiter les coûts d'achat de nouveaux luminaires, il est proposé de maintenir dans un premier temps les candélabres fonctionnels pour

les implanter sur les chemins secondaires. Ces derniers seront alors allumés ou éteints selon les horaires encore à définir. Sur les chemins principaux, de nouveaux mâts, identiques aux luminaires anciens, compatibles avec de la détection, seront installés. Cela permettra de proposer des luminaires réduisant leur puissance lorsqu'il n'y a personne et augmentant l'intensité lorsque nécessaire. Ceci limitera la consommation d'énergie, tout en permettant un confort pour toutes et tous.

En parallèle, une analyse des besoins et des coûts pour améliorer le réseau d'électricité pour les manifestations, essentiellement autour du pavillon, sera finalisée. À ce stade, les services ont estimé qu'il sera nécessaire d'implanter deux bornes électriques de moyenne puissance dans le parc.

7. Édicule et constructions diverses

Trois constructions indépendantes ponctuent l'aménagement du parc, ainsi que les « jeux d'eau » constitués aux extrémités de deux bassins reliés par une succession de cascades.

- Le pavillon de musique

Les démarches amenant à la construction de ce pavillon d'agrément s'étendent de 1904 à 1906. En 1906, les premières notes de musiques résonnent autour de cette construction « préfabriquée » dont la structure métallique porteuse est en fonte et les garde-corps en fer forgé. L'ensemble repose sur un socle en maçonnerie et pierre calcaire. Le plancher de 70m² est surélevé du sol de 1,50 mètre environ. Un sous-sol semi-enterré abrite un local technique. L'éclairage électrique y est installé dès l'origine.

Épargné par la tempête, l'édifice n'a subi que peu de dégâts en toiture. Plusieurs interventions de restauration ont été engagées depuis sa construction dont la dernière semble remonter à la fin des années 1990. Une expertise soignée révèle que sous un aspect extérieur plutôt plaisant, l'état général du socle, des structures métalliques et de la toiture demande un soin particulier et une réhabilitation générale.

- Le kiosque de repos

Présent sur les images du parc dès l'origine, cette construction aux dimensions plus modestes (environ 25m²) domine l'enrochement

« rocaille » et le bassin supérieur. L'absence de documents illustrant sa construction et le constat d'assemblages de pièces métalliques un peu hétéroclites, laissent penser que le kiosque, totalement détruit le 24 juillet 2023, était déjà une réinterprétation de la structure originale. Les pièces les moins abimées ont été démontées et conservées de façon à être restaurées ou afin de servir de modèle pour sa réédification. Le coût de cette reconstruction sera en grande partie assuré par l'ECAP ainsi que par des dons.

- L'édicule des WC publics (1904)

Afin de compléter son aménagement, le parc est doté d'une construction originale très soignée en maçonnerie, composée d'un élément central et deux ailes symétriques. L'ensemble est surmonté d'une charpente en bois de forme complexe. Les documents d'archive indiquent une couverture en tuiles ou ardoise ainsi qu'une superstructure (clocheton) habillée de métal cuivré et destinée à la ventilation naturelle du local. Seul un détail d'une image hivernale datée de 1910 ou 1912 confirme la réalisation de cette construction conformément aux plans. La modénature des façades très élaborée (bossage des tailles prononcé, corniches, listes et encadrement des ouvertures) témoigne de la volonté de la Ville de doter le « nouveau square » d'un équipement de grande qualité. Le bâtiment actuel a subi deux altérations importantes. La première en 1966 avec la suppression du toit de tuiles ouvragé pour laisser place à des dalles en béton « moderne » en trois parties. Une installation de chauffage a également été mise en place. La seconde intervention, en 1987 apporte des transformations intérieures de ces commodités. Le projet de réaménagement du parc prévoit donc de redonner à ce bâtiment son aspect d'origine, tout en le dotant de locaux sanitaires actuels.

Budget

1. Budget global et général du projet

Les travaux de réaménagement du parc sont multiples, complexes et fortement imbriqués. Ils se répartissent dans les catégories suivantes :

1. **Travaux de génie civil** englobant les allées, chemins, escaliers, ouvrages de soutènement et de remodelage du site englobant les mouvements de terrain, notamment les reprises de planéité des places du grand belvédère, du parvis du pavillon de musique et la plage de gazon à l'ouest du site ainsi que la gestion des eaux de surface par écoulement ou infiltration.
2. **Travaux paysagers** tels que dessouchages, création de fosses pour plantations d'arbres, apport de substrat et plantations de végétaux.
3. **Équipement technique** du site en eau potable, éclairage nocturne et fourniture d'énergie électrique pour les manifestations.
4. **Équipement au sol** de sécurité et d'information tels que barrières, garde-corps, main-courantes et signalétique.
5. **Travaux de restauration et de reconstruction** des kiosques, de l'édicule, des bassins, ponts et place de jeux pour les enfants.

Les frais d'étude, de procédures liées aux marchés publics et honoraires de mandataires externes y sont inclus.

2. Répartition du budget

La répartition des montants précités par centre financier pour le suivi des travaux est la suivante :

Bâtiments divers d'utilité publique

| | | | |
|------------|-------------------|-----|-----------|
| Bâtiments | Kiosques, édicule | CHF | 800'000.- |
| Sous-total | | CHF | 800'000.- |

Entretien constructif - Voies de circulation - Ouvrages

| | | | |
|----------------------|---|-----|-------------|
| Génie civil | Voies de circulation | CHF | 3'600'000.- |
| Équipement au sol | Barrières, garde-corps, mains-courantes | CHF | 390'000.- |
| Équipement technique | Eau potable, sanitaires | CHF | 200'000.- |
| <i>Sous-total</i> | | CHF | 4'190'000.- |

Espaces verts

| | | | |
|-------------------|----------------------------------|-----|-------------|
| Espaces verts | Plantations diverses et pelouses | CHF | 1'500'000.- |
| <i>Sous-total</i> | | CHF | 1'500'000.- |

Urbanisme, mobilité, environnement

| | | | |
|------------------------------|---------------------------------|------------|--------------------|
| Équipement technique | Eau potable, éclairage nocturne | CHF | 440'000.- |
| Équipement au sol | Mobilier urbain signalétique | CHF | 100'000.- |
| Place de jeux | Place de jeux | CHF | 120'000.- |
| <i>Sous-total</i> | | CHF | 660'000.- |
| Divers et imprévus (env. 7%) | | CHF | 500'000 |
| Total TTC | | CHF | 7'650'000.- |

Ces montants doivent être répartis entre les travaux de réparation et ceux d'amélioration. Les coûts des réparations seront portés à charge du crédit Tempête et les recettes liées, à savoir les remboursements d'assurances, les dons ainsi que les prélèvements aux fonds, seront portés en déduction des coûts. Les améliorations du parc font l'objet du crédit sollicité et les soutiens privés pour des objets particuliers seront portés en déduction du crédit.

| Crédit d'engagement | Crédits budgétaires CHF | | Total CHF |
|---|--|--|--------------------|
| | Améliorations | Réparations | |
| Bâtiments divers d'utilité publique | 200'000.- WC | 600'000.- Kiosques, édicule | 800'000.- |
| Entretien constructif - Voies de circulation - Ouvrages | 2'298'000.- Génie civil | 1'892'000.- Rocaille petit kiosque (80'000), stabilisation talus (60'000) Rocaille gd kiosque (150'000) Chemins (1'200'000) Garde-corps (402'000) | 4'190'000.- |
| Espaces verts | 0.- | 1'500'000.- | 1'500'000.- |
| Urbanisme, mobilité, environnement | 295'000.- Place de jeux (95'000) Mobilier (50'000) Équipement (150'000) | 365'000.- Place de jeux (25'000) Mobilier (50'000) Éclairage (290'000) | 660'000.- |
| Divers et imprévus (7%) | 195'000.- | 305'000.- | 500'000.- |
| Total | 2'988'000.- | 4'662'000.- | 7'650'000.- |

3. Prélèvements aux fonds et dons

3.1. Réparations

Le montant des réparations de CHF 4'662'000.- est à la charge du crédit Tempête et sera partiellement financé par des prélèvements aux fonds ainsi que par les prises en charge des assurances. L'association "Des arbres pour rêver demain" disposera encore de sommes suffisantes pour financer des (re)plantations, principalement au parc Gallet mais aussi au parc des Musées et encore à Muzoo et à la piscine des Mélèzes :

Total des réparations à charge du crédit tempête **4'662'000.-**

Prélèvements aux fonds et dons :

Fonds pour les parcs Gallet et Crêtets 250'000.-
(solde de CHF 322'024.95 au 31 décembre 2024)

Fonds pour la reconstruction 100'000.-
(solde de CHF 232'691.30 au 31 décembre 2024)

Fonds communal des arbres 850'000.-
Association des arbres pour rêver demain 650'000.-

Total des prélèvements aux fonds et dons *1'850'000.-*

Prise en charge par les assurances

ECAP (grand et petit kiosque) 100'000.-
AXA (barrières, places de jeux, poubelles) 50'000.-

Total pris en charge par les assurances *150'000.-*

Total financements des fonds, dons et assurances **2'000'000.-**

Solde net à charge du crédit Tempête **CHF 2'662'000.-**

3.2. Améliorations

Les améliorations et autres entretiens du parc et de ses éléments sont à la charge de la présente demande de crédit pour le réaménagement du parc des Crêtets à hauteur de CHF 2'988'000.- et seront financés en partie par des subventions, des prélèvements aux fonds ainsi que par des dons :

| | |
|---|--------------------|
| Total des améliorations à charge du crédit pour le réaménagement du parc des Crêtets | 2'988'000.- |
|---|--------------------|

Prélèvements aux fonds, dons et subventions :

| | |
|--|-----------|
| Fonds donation Fondation Audemars Piguet pour les Arbres (pour le biotope du parc) | 300'000.- |
| Autres dons (pour le pont, la place de jeux, ...) | 100'000.- |

| | |
|--|-----------|
| Fonds de l'énergie (pour les lampadaires neufs) | 100'000.- |
| Subvention du canton pour la restauration du pavillon de musique | 15'000.- |

| | |
|--|------------------|
| Total financements des fonds, dons et subventions | 515'000.- |
|--|------------------|

| | |
|--|------------------------|
| Solde net à charge du crédit parc des Crêtets | CHF 2'473'000.- |
|--|------------------------|

Planning des études et travaux

À la suite de l'acceptation du présent avant-projet, suivra la préparation de son développement en phases de projet, préparation à l'exécution et construction, telles que décrites dans les normes SIA s'y référant. Pour cela, une première mise au concours sera organisée afin de sélectionner un « groupement de mandataires spécialisés » ayant pour tâches de développer puis de réaliser l'entier du projet. Le groupement sélectionné sera piloté par un « pilote » qui sera le seul référent auprès du Maître de l'Ouvrage et ce jusqu'à la remise de l'ouvrage à la Ville. Du côté des services communaux, le dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) présidera le COPIL et veillera à la coordination globale du projet. Les services communaux, notamment le SUME, le SEP et le SBL, seront responsables du projet et de son organisation interne dans leurs domaines de compétences respectifs.

Planning d'intention :

- Procédure d'attribution d'un mandat à un BAMO ou RMO février à mars 2025.
- Procédure d'attribution d'un mandat à un groupement de mandataire mars à avril 2025.
- Développement du projet définitif, procédure de permis de construire, dossiers d'appel d'offre et propositions d'adjudication des travaux : avril à septembre 2025.
- Déroulement des travaux : dès août 2025 à novembre 2026 durée de 15 mois environ selon la météo.

Différents lots pourront être planifiés et réalisés selon un calendrier parallèle plus court, comme les interventions sur les bâtiments ainsi que certaines plantations.

Dépense 1/3 en 2025 et solde en 2026 tableau à réaliser selon modèle ci-dessous :

| Crédit d'engagement | Crédits budgétaires CHF | | Total CHF |
|---|-------------------------|--------------------|--------------------|
| | 2025 | 2026 | |
| Bâtiments divers d'utilité publique | 250'000.- | 550'000.- | 800'000.- |
| Entretien constructif – Voies de circulation - Ouvrages | 1'390'000.- | 2'800'000.- | 4'190'000.- |
| Espaces verts | 0.- | 1'500'000.- | 1'500'000 |
| Urbanisme, mobilité, environnement | 220'000.- | 440'000.- | 660'000.- |
| Sous-total | 1'860'000.- | 5'290'000 | 7'150'000.- |
| Divers et imprévu 7% | 130'000.- | 370'000.- | 500'000.- |
| Total | 1'990'000.- | 5'660'000.- | 7'650'000.- |

Conformité au programme de législation

Le présent rapport s'inscrit dans l'un des axes majeurs fixé par le programme de législation 2024-2028 "la campagne en ville, la ville à la campagne". La requalification du parc des Crêtets, soutenue par de nombreuses donatrices et nombreux donateurs, offrira non seulement de nouveaux espaces de détente, mais aussi des lieux d'échange et de rencontre, tout en retrouvant sa vocation de poumon vert au cœur de la ville.

Conséquences sur les finances

La demande de crédit s'élève à CHF 2'988'000.- pour les dépenses d'investissement brutes. De ce montant, il faut déduire les subventions, dons et autres recettes prélevées dans le fonds de l'énergie (pour les luminaires), des autres dons estimés à CHF 515'000.-. L'investissement net s'élève ainsi à CHF 2'473'000.-. Cet investissement est réparti entre les services des Espaces verts pour CHF 2'774'000.- et CHF 214'000.- pour les bâtiments (édicule WC).

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 2.27% (44 ans) pour les Espaces verts et 2.5% (40 ans) pour les Bâtiments divers d'utilité publique.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,1 % sur la moitié de l'investissement net.

| | | |
|---|------------|-----------------|
| Amortissement : CHF 2'259'000.- à 2.27% | CHF | 51'000.- |
| Amortissement : CHF 214'000.- à 2.5% | CHF | 5'000.- |
| Intérêts 2,1% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville | CHF | 26'000.- |
| Soit une charge annuelle moyenne de : | CHF | 82'000.- |

Le budget 2025 prévoit des dépenses d'investissements de CHF 800'000.- pour les Espaces verts et CHF 3'000'000.- pour le crédit Tempête.

Préavis de la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie

Ce rapport a été soumis à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN), lors de sa séance du 27 janvier 2025, qui l'a préavisé favorablement, avec 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Préavis de la Commission de réarborisation des espaces publics

Ce rapport a été soumis à la Commission de réarborisation des espaces publics, lors de sa séance du 21 janvier 2025, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents, avec 12 voix.

Conséquences sur les ressources humaines

Le réaménagement du parc des Crêtets est conçu pour éviter une surcharge des équipes d'entretien, grâce à l'utilisation de matériaux durables et à un entretien extensif. Le récent renforcement de l'effectif des espaces verts de 2 EPT, sans augmentation de l'effectif initial grâce à un transfert interne au sein des espaces publics et de 1 EPT CDMax lié à la tempête, permettra de gérer ces nouvelles tâches. Les futures infrastructures, notamment les fontaines, nécessiteront une formation spécifique pour assurer une maintenance efficace. La replantation, nécessaire après la tempête, mobilisera les ressources ponctuellement, sans perturber les opérations courantes. La réduction des surfaces à déneiger allégera la charge hivernale, tandis que l'entretien durable des espaces verts minimisera les interventions. Globalement, l'entretien du parc sera assuré de manière efficace et pérenne, avec une gestion maîtrisée des ressources humaines existantes.

Collaboration intercommunale

Il est relevé, ici, l'élan de solidarité et le soutien de l'ensemble des communes et partenaires qui ont fait preuve d'une grande flexibilité et de générosité qui permettent aujourd'hui de proposer un projet de réaménagement et de réarborisation du parc des Crêtets.

Les communes de l'ensemble du canton ainsi que de nombreuses collectivités publiques issues de toute la Suisse ont apporté leur soutien financier et humain, notamment les corps de sapeur·se·s-pompier·ère·s et les services de voirie, comprenant les paysagistes.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Les parcs des Crêtets et Gallet figurent actuellement sur une liste de sites potentiellement sélectionnés dans le programme de spectacles et événements de la manifestation en 2027.

Le planning de réalisation du réaménagement inclut donc la mise à disposition des lieux dans la limite des aménagements tels que prévus à ce jour (fourniture, eau et énergie électrique). Une coordination précise sera mise en place à l'initiative de Capitale culturelle et des services en charge du domaine public.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Le réaménagement et la réarborisation du parc des Crêtets offriront de nouveaux espaces de qualité pour la nature, la faune et la flore. Des espaces diversifiés avec des espèces adaptées à notre environnement et au changement climatique pourront s'y développer en harmonie avec l'usage du site.

b) Aspect social

Cet espace réaménagé va contribuer à une meilleure qualité de vie pour les habitant·e·s et les visiteur·se·s du centre-ville, notamment avec des espaces urbains de qualité et sécurisés. Ce parc a un riche potentiel pour des usages culturels et associatifs. Le succès du *Biergarten* durant la pandémie, de "l'Amuse Parc" l'été dernier et d'autres événements en témoignent. Il peut également devenir un lieu important pour le CCHAR et le développement de la création des arts de rue.

c) Aspect économique

Une ville avec des espaces publics de qualité augmente son attractivité résidentielle et partant, sa capacité économique.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Toute l'année, mais particulièrement à la belle saison, une ville avec des espaces verts de qualité est une ville dans l'air du temps où les gens aiment se réunir et se rencontrer. C'est le cas pour les habitant·e·s, les pendulaires mais également pour les touristes toujours plus nombreux à visiter la Métropole horlogère. Le développement des espaces publics, notamment des espaces verts permet également d'attirer un public

venant de toute la région et, à La Chaux-de-Fonds, de jouer son rôle de pôle urbain.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

| | |
|---------------------|----------------|
| Le président | La chancelière |
| Thierry Brechbühler | Floriane Mamie |

Annexes :

- **Cahier des charges**
- **Plans du parc**

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.

Un crédit d'engagement de CHF 2'988'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour réaménagement du parc des Crêtets.

Art. 2

Les participations des institutions et collectivités publiques, les prélèvements aux fonds ainsi que les subventions viendront en déduction du crédit.

Art. 3

Ce crédit figurera aux comptes des investissements des chapitres 730 Espaces verts pour CHF 2'774'000.- et 201 - Bâtiments divers d'utilité publique pour CHF 214'000.-.

Art. 4

Ce crédit sera amorti au taux de 2.27% (44 ans) pour les investissements des Espaces Verts et 2.5% (40 ans) pour les Bâtiments divers d'utilité publique.

Art. 5

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 6

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 20 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron